www.FFESSM.fr

COMITE DÉPARTEMENTAL

Charente Maritime

COMPTE-RENDU de la réunion du Comité Directeur du CODEPESSM 17 du lundi 04/06/2013

CR n°2013-4

17 – SAINTES

Ouverture de la séance à 19h50
En présence de :

GURRUCHATEGUI	Laurence	Présidente
BISCARAT	Dominique	Président adjoint
PRINCE	Daniel	Vice Président
AUBERT	Michel	Trésorier
LEFEVRE	Alain	Secrétaire
LEMUET	Karine	Trésorière adjointe
GERBER	Guillaume	Secrétaire adjoint
BERTHONNEAU	Fabrice	Membre
BLANCHARD	Bernard	Membre
JAMOIS	Nicolas	Membre
PERON	Thierry	Membre
SANQUER	Muriel	Membre

Et en présence de :

RUMBERGER	Michel
CAMILLERI	Eric

Absents excusés :

GILBERT	Christian	Représentant les SCA
PICOT	Laurent	Membre
MINCHIN	Véronique	Membre
HERRAÏZ	Sandrine	Membre

Président de séance :

GURRUCHATEGUI Laurence

Comité Départemental d'Etudes et de Sports Sous-Marins de la Charente-Maritime (CODEPESSM17)
Association loi de 1901, immatriculée à la sous-préfecture de Rochefort sous le n°W172000915, siège social : 15 rue de la Ferronnerie, 17300 Rochefort.
Adresse de correspondance : Laurence GURRUCHATEGUI, 90, rue de l'aire de battage – 17940 – RIVEDOUX PLAGE
Tél : 06.09.71.28.48 - Email : president@codepessm17.org - Site Internet : http://codep17.free.fr/

CNDS

- Suite à son rendez-vous cette semaine à la DDCS pour le CNDS, Laurence annonce les subventions attribuées, par dossier.
- Le montant global se situe à 7 600 euros contre 8 100 en 2012.
- Une ''action jeune'' sera rapidement représentée sur indication de la DDCS sur un dossier parallèle pour un montant de 950 euros.
- Le montant des subventions est détaillé en annexe 1.
- 2 autres dossiers seront prochainement présentés auprès du département :
  - Un dossier pour le Grand Pavois
  - Un dossier pour le bassin mobile.
- La répartition des subventions attribuées aux Clubs sera réalisée sous forme d'un tableau par Michel et soumis aux membres du CODEP avant diffusion.

Recycleurs

- Laurence rappelle la vente de 3 unités à 4 000 euros et une unité à 4 500 euros.
- Une unité sur ces ventes est en réparation aux frais du Codep (env 300 euros).
- Reste en stock :
  - une bonne quantité de chaux qui est grevée d'une date de péremption.
  - 4 bouteilles pony oxy. de 3 litres.
  - 4 parachutes,
  - 4 détendeurs.
- Bilan financier global recycleurs :
  - Dépenses totales 73 330
  - Recettes totales 48 660
  - Perte de 24 670

- Suivant ce constat, malgré les recettes des recycleurs en 5 ans de formations et locations pour un montant de 15 926 euros, le Comité Directeur à décidé la vente de ces matériels et stocks inhérents. Les ventes réalisées, voici lecture du bilan :
  - Dépenses totales 73 330
  - Recettes totales 66 176 incluant revente 17 516 et 9 873 euros de subventions
  - Qui ramène la perte à 7 154

Convention avec le CDOS 79 – Carrière de St LIN

- Laurence fait part aux membres de la proposition du CDOS 79 de passer une convention ouvrant accès à la Carrière de St Lin – 79 aux clubs de plongée du département, pour la période de septembre 2013 à Juin 2014, et pour un montant annuel de 80 euros.
- Les membres décide de transmettre le dossier à Gilles MOIZAN afin qu'il puisse porter l'information auprès des moniteurs du département et connaitre ainsi l'opportunité de conclure cette convention.

Grand Pavois

- Laurence demande à tous les membres présents de s'investir dans cette dans la mesure de leur disponibilité
- La première réunion à lieu lundi prochain, au Palais des Congrès, salle Pierre Loti à 19h30, contrairement à la première convocation prévue à Surgères.
- Laurence souhaite que les réunions futures sur Rochefort se fassent en ce même lieu pour des raisons de facilité, commodité et équipement du local.

- **Site internet du CODEPESSM 17 :**
  - Il est indispensable de mettre à jour le site du CODEP. Laurence a invité Eric Camilleri, évoqué lors de la dernière réunion, pour prendre le site en charge. Ce dernier souhaite auparavant que lui soit délivrée une formation. Une demande dans ce sens sera faite à Thomas Martin.
  - Laurence demande qu'une ''newsletter'' soit créée, mensuelle ou bimensuelle ainsi qu'une liaison Facebook.
  - Les membres du Codep décident de mettre en ligne les CR de réunions du Codir.

- **Questions diverses :**
  - Dominique fait part de la réunion des commissions qui s'est tenue la veille, le 3 juin.
  - Il demande à ce qu'un des membres du Codep prenne en charge le poste de correspondant auprès des commissions. Daniel Prince accepte cette charge.

- **CR de la journée des Commissions (Dominique) :**

  Etaient présents

  - Commission Technique : Gilles MOIZAN
    Projet : Comme d'habitude, Formations initiateur, Guide de palanquée, un colloque entre moniteurs du département.

  - Commission Secourisme : Eddy GRADAIVE
    Projet : Voir annexe 2

  - Commission Apnée : Roland PERRET
    Projet : Voir annexe 3

  - Commission Hockey : Quentin DIEDRICH
    Projet : Formation arbitres et tournoi départemental

  - Commission Nage avec palmes : Franck DOUX
    Projet : Organisation d'un palmathlon et formation d'un initiateur NaP

  - Commission Plongée Souterraine : Célian CAYSAC
    Projet : Initiation à la plongée souterraine

  - Commission Audiovisuelle : Alain MICHAUD et Gérard DUPERRE
    Projet : Voir annexe 4

  - Commission Biologie Subaquatique: Patrick CHARPENTIER
    Projet : Voir annexe 5

  - Commission Handi: Karine LEMUET
    Projet : Formation EH 1 et 2, à termes week-end handi et autonomie de formation.

- **Rendez-vous, réunions :**
  - Réunion prévue :
    - Le 10 juin – Rochefort : Réunion pour le Grand Pavois

- **La prochaine réunion est fixée le 10 septembre 2013 à 19h30, Palais des Congrès à Rochefort .**

La séance est levée à 22h45.

Bénéficiaire	Actions	Coût de l'action	Montant demandé	Montant proposé	Taux de subvention (%)	Taux de satisfaction (%)
CODEPESSM 17	Découverte préservation environnement	5 200	1 000	300	5,77	30,00
CODEPESSM 17	Grans Pavois	46 000	2 000	0	0,00	0,00
CODEPESSM 17	Acquisition mat. pratique sportive handy	11 052	3 054	1 500	13,57	49,12
CODEPESSM 17	Développement Hockey sub	5 700	2 000	500	8,77	25,00
CODEPESSM 17	Formation des cadres E4	14 576	4 800	800	5,49	16,67
CODEPESSM 17	Aide pratique sportive lycéens rochelais	24 832	1 500	750	3,02	50,00
CODEPESSM 17	Formation des cadres ttes disciplines	10 800	2 800	750	6,94	26,79
CODEPESSM 17	Formation des cadres E1-E2-MF1	54 404	17 200	750	1,38	4,36
CODEPESSM 17	Bassin mobile	10 800	3 000	0	0,00	0,00
CODEPESSM 17	Promo plongée Nitrox - Séniors	21 804	2 660	750	3,44	28,20
CODEPESSM 17	Dév pratique Nage avec palmes	10 680	3 000	750	7,02	25,00
CODEPESSM 17	Accès au sport des jeunes scolarisés	12 410	3 730	750	6,04	20,11
CODEPESSM 17	Accès au sport des jeunes scolarisés	16 500	3 500	0	0,00	0,00
CODEPESSM 17	Acquisition mat. Clubs à petits moyens	7 200	1 200	0	0,00	0,00
TOTAL		**251958**	**51444**	**7600**	**3,02**	**14,77**

Mes Idées :

Etablir un inventaire, par club, des personnes ayant une formation en secourisme (PSC1, PSE, ANTEOR, RIFAP, Médecin Fédéral...). Il me parait intéressant d'effectuer une petite étude statistique sur le nombre de licenciés formés, en comparaison avec ceux qui ne le sont pas. Cette étude aurait pour but de sensibiliser chacun et peut être d'inciter certains à suivre une formation (PSC1, RIFAP ...).

Pour la tarification du PSC1, actuellement le coût pour suivre la formation est de 30 euros, ce qui est plus que raisonnable, à savoir que le cout moyen d'un PSC1 dans une association de secourisme est de 60 euros (d'ailleurs la base fédérale d'Hendaye facture ses PSC1 ce prix la). Je pense qu'il appartient au comité directeur du CODEP de définir cette tarification. Pour ma part, je pense que l'on pourrait laisser le prix à 30 euros pour les licenciés des clubs du département (afin de les inciter à se former) et entre 50 et 60 euros pour les personnes non licenciés.

Une formation PSC1 pourrait être organisée pour nos jeunes licenciés.

J'ai réalisé, début 2012, un POSS (Plan d'Organisation de la Surveillance et de Secours) pour le compte de mon club (le SCS Plongée) et sur demande de mon président. Ce POSS a pour but d'établir un document unique, diffusé à l'ensemble des personnes encadrant les séances de piscine, permettant de définir le rôle de chacun et plus particulièrement celui du moniteur responsable de la séance, lors de la survenue d'un accident en piscine.
Peut être que les présidents des clubs affiliés au CODEP pourraient s'en inspirer afin d'établir un document du même type.

Je me tiens à la disposition du comité directeur du CODEP pour toutes questions.

M. Eddy Gradaive
Référant Secourisme CODEP ESSM 17

COMMISSION SECOURISME
CODEP ESSM 17

Actions réalisées au cours de la saison 2012/2013 :

-J'ai pour ma part pris la suite de Mr Didier Guilbaud au cours du 2ème semestre 2012.

-Tout d'abord, l'agrément préfectoral pour la dispense de l'enseignement du secourisme arrivant à échéance en mars 2013, une nouvelle demande a été faite.

-Un agrément a donc été obtenu pour les deux prochaines années. Celui-ci sera effectif jusqu'en Mars 2015 et devra faire l'objet d'une demande de renouvellement un mois avant son échéance.

-Une formation PSC1 (Prévention et Secours Civique 1) a eu lieu dans les locaux du club de Surgères, Le 20 Avril 2013. 7 stagiaires ont été formés aux gestes de premiers secours : 7 heures de face à face pédagogique.

Prévisionnel pour la saison 2013/2014 :

-PSC1 : 2 formations PSC1 pourront être prévues. Afin d'assurer une bonne distribution de la formation sur l'ensemble du département, je propose d'en réaliser une dans le « sud » du département, puis une seconde dans le « nord ». C'est formation pourrait avoir lieu pour l'une dans le courant du dernier trimestre 2013 et pour la seconde durant le premier trimestre 2014.

-Formation à l'utilisation du DSA : Du fait des perpétuels changements dans les techniques et conduites à tenir en secourisme, et notamment dans l'utilisation de la défibrillation (qui n'intervient jamais seule, mais fait partie d'un tout), je proposerai aux personnes n'ayant pas eut de formation à la défibrillation de suivre une formation PSC1 complète.

-Recyclage RIFAP / Recyclage PSC1 : Une journée pourrait être organisée au niveau départementale. Celle-ci pourrait s'articuler en une demi-journée « rappel des techniques de secourisme et de réanimation » et une demi-journée « Prise en charge de l'accidenté » (avec un rappel des techniques de remontée sur le bateau, ...). Une partie de cette formation devant être réaliser dans l'eau, elle pourrait avoir lieu au début du printemps 2014 (Après les périodes de froid et avant le début des sorties mer pour les clubs).

-Formation RIFAP : Une formation RIFAP pourrait également être organisée, et je suis prêt à m'en charger, mais je ne suis pas encore MF1 (J'aspire à le devenir). Je ne peux donc pas dispenser une partie de l'enseignement (Compétences 1; 2; 3), et je suis dans l'attente de mon équivalence ANTEOR (qui ne devrait pas tarder) pour l'enseignement des autres compétences du RIFAP.

CODEP 17 Commission APNEE
roland.perret@club.fr
05 46 36 00 89

3 juin 2013

ORIENTATIONS 2013-2014

1. recenser les Clubs qui ont une section APNEE : dès février
   avec leurs effectifs, horaires, le responsable de l' Apnée
   et les cadres Apnée en activité (IE, MEF, juges)

2. suivre les formations dans les Clubs (niveaux, RIFAA)

3. suivre et faire connaître les formations inter-clubs en cours et à venir :
   IE à La Rochelle (Jean-Marie BUTON)
   IE à Saintes (Francis CLERIN)
   Juges d' apnée (Roland PERRET)

4. optimiser les sorties Apnée à Civaux

5. organiser des compétitions locales en bassin de 25m (Saintes, Oléron ? …)

6. organiser une compétition départementale à La Rochelle (bassin de 50m) en octobre ou novembre

7. mettre en place une formation de juges et une journée d' initiation à la compétition

8. soutenir les compétiteurs accédant au niveau national

9. organiser quelques sorties en mer (La Rochelle, Oléron, Ré …) :
   loisir et passage d' épreuves

10. promouvoir et faire découvrir l' apnée (presse, journées portes ouvertes, GRAND PAVOIS…)

11. réfléchir à l' ouverture de nos disciplines vers les jeunes et les handicapés

12. organiser une « formation optionnelle Apnée » à l' attention des cadres de la Commission Technique

NB : en pratique, plusieurs actions peuvent être regroupées à une même date en un même lieu, par exemple une journée « promotion de l' apnée » avec baptêmes, formation de juges, initiation compétition, compétences 1-3 du RIFAA, si on est plusieurs moniteurs

COMMISSION PHOTOS
CODEP ESSM 17

Gérard Duperré et Michaud A Photos

- Découverte, initiation, formation.

On choisit en fonction de l'objectif qui sera fixé.

La formation peut aller jusqu'à un brevet de photographe niveau 1, mais la partie prises de vues en mer est aléatoire.

Ma préférence est plutôt pour une acquisition qui permet ensuite de profiter au maximum d'un stage. A la fédé, les brevets ne sont pas une obligation pour la pratique de la photo. En pièce jointe, un exemple de programme complet que l'on peut adapter.

- Concours-expo.

Il pourrait être intégré à une autre manifestation. En pièce jointe un exemple de règlement que j'avais fait pour les concurrents d'un concours CODEP/Grand-Pavois. Les tâches prévoir sont :

° diffusion de l'information et du règlement

° réception des inscription et images

° mise sous cadres et accrochage de l'expo (ou organisation des projections si on choisit des images projetées)

° constitution d'un jury et organisation de la délibération

° proclamation des résultats

° décrochage de l'expo et retrait des photos des cadres

° archivage ou restitution des photos selon le choix noté dans le règlement.

- Concours de prises de vues en piscine

Après avoir participer à plusieurs concours, nous avions monté l'organisation d'un rencontre inter-régionale qui n'avait pas abouti.

Je t'adresse le guide d'organisation que j'avais préparé (revu pour le numérique) sur le modèle des championnats fédé.

On peut s'en inspirer et simplifier.

Plus grand pavois concours photos

Projet activités de la Commission Environnement et Biologie pour saison 2013/2014

1. Formation

- Bilan formation 2012/2013 : 57 élèves Bio1/Bio2 et 5 stagiaires FBS soit **1060 h** de formation théorique.

- Prévision 2013/2014 : Etendre la possibilité à tous les clubs de profiter d'une formation bio, en mettant en place une formation supplémentaire à Saintes qui faciliterait la participation des clubs du sud du département en plus de celle faite à La Rochelle qui elle intéresse plus ceux sur le nord.
  - Rappel des requis en durée de formation pour l'obtention du:
    - Bio 2 = **25h** de cours + cours estran 2h + 3h terrain et labo 2h
    - Bio 1 = **16h** de cours

➢ Saintes :

P1 : possibilité de faire une séance de cours de 2h sur 9 soirées le jeudi + 1 séance de révisions et l'examen à Saintes ou à La Rochelle.
1 séance optionnelle pour Bio1 et obligatoire pour Bio2 sur l'estran + la sortie Estran et la séance de Labo à La Rochelle (matériel d'observation appartenant au Subaqua La Rochelle)
P2 : faire cette formation sur 4 samedi matin par exemple + 1 séance de révisions et l'examen à Saintes ou à La Rochelle.
1 séance optionnelle pour Bio1 et obligatoire pour Bio2 sur l'estran + la sortie Estran et la séance de Labo à La Rochelle (matériel d'observation appartenant au Subaqua La Rochelle).

→ **Besoin matériel : salle, projecteur, écran**
→ **Remboursement des frais du formateur**

➢ La Rochelle :

14 cours + 2 séances de révisions + examen
1 séance optionnelle pour Bio1 et obligatoire pour Bio2 sur l'estran + la sortie Estran et la séance de Labo à La Rochelle.

→ **Besoin matériel : salle, projecteur, écran mis à disposition par le Subaqua La Rochelle.**
→ **Remboursement des frais du formateur : aucun**

- On peut envisager un samedi matin (4h) ou 2 séances de 2h le soir afin de former certains encadrants des clubs du département au module environnement et biologie prévu dans les cursus de chaque niveau technique (N1/2/3) de manière à ce qu'ils puissent démultiplier celui-ci au sein de leurs clubs respectifs.

→ **Besoin matériel : salle, projecteur, écran**
→ **Remboursement des frais du formateur si besoin**

- Module de formation aux Guides de Palanqués N4 et autres cadres techniques.

→ **Besoin matériel : salle, projecteur, écran**
→ **Remboursement des frais du formateur si besoin**

- Promouvoir la bio en participant à des salons (Gd Pavois...), des réunions sur l'environnement (les récifs artificiels, aire marines…) et autres moyens de communication.